



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 9 octobre 2019, a été adopté le règlement TNO-62-2019 *modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995* visant à encadrer les équipements accessoires des sites de camping situés en ZEC. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé et certifié conforme par la MRC de Matawinie le 9 octobre 2019 et est donc entré en vigueur à cette date.

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON CE TRENTIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF**

Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général par intérim